

LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES DANS LES MEDIA DE LA REGION MENA

Étude de base sur le traitement des violences
à l'égard des femmes dans les médias en
Algérie, Liban, Maroc et Tunisie



SYNTHESE

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Cette étude a été réalisée et imprimée dans le cadre du programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé "Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud IV), cofinancé par les deux organisations et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'une ou l'autre des parties.

Toute demande concernant la reproduction ou la traduction de tout ou partie de ce document doit être adressée à la Direction de la Communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance concernant le présent document doit être adressée à la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit.

Mises en page et page de garde :
Service de la société de l'information
Conseil de l'Europe

Images : Shutterstock

Conseil de l'Europe, juin 2022

LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES DANS LES MEDIA DE LA REGION MENA

Étude de base sur le traitement des violences
à l'égard des femmes dans les médias en
Algérie, Liban, Maroc et Tunisie

SYNTHESE

Étude préparée par:

Kerim Bouzouita

Expert

pour le Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE & OBJECTIFS.....	2
METHODOLOGIE	3
1. Analyse des contextes juridiques et institutionnels.....	3
2. Analyse des contenus et du traitement médiatique des violences à l'égard des femmes	4
3. Enquête qualitative auprès d'un échantillon d'acteurs clés concernés par le traitement médiatique des VAF	7
SYNTHESE DES RESULTATS.....	8
4. Importance des cadres juridiques et des politiques publiques	8
5. Les journalistes femmes : principales productrices de contenu autour des VAF	11
6. Les femmes en tant que sujet d'actualité : un sujet marginalisé	12
7. Un intérêt médiatique événementiel autour du fait politique et du fait divers.....	12
8. Une faible contextualisation des violences à l'égard des femmes en tant que phénomène de société.....	15
9. Journalistes, politiques et intervenants reproduisent des stéréotypes enfermant les femmes dans des rôles prédéfinis.....	16
10. Stigmatisation des femmes victimes de violences et de leurs familles et dédouanement des auteurs des violences.....	17
11. Incitation aux violences à l'égard des femmes	17
12. Un manque de suivi dans le traitement des féminicides	18
13. La société civile entre réseaux informels et lacunes structurelles	18
RECOMMANDATIONS	19
1. Synthèse des étapes de la recherche	19
2. Recommandations	19
PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL.....	25

CONTEXTE & OBJECTIFS

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme "Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud IV) cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par ce dernier.

Le projet vise à renforcer les capacités des acteurs régionaux concernés et des professionnels des médias en promouvant une approche régionale sur le traitement de la violence à l'égard des femmes dans les médias.

A cette fin, le Conseil de l'Europe a élaboré cette étude de base "*Baseline study*" portant sur le traitement des violences à l'égard des femmes dans les plateformes médiatiques et électroniques des quatre pays identifiés de la région du Sud de la Méditerranée : Algérie, Liban, Maroc et Tunisie.

Cette étude a pour principaux objectifs de :

- Fournir un cadre référentiel un état des lieux actualisé des contenus et couvertures médiatiques des discours sexistes et stéréotypés ainsi que d'autres formes de violence à l'égard des femmes (VAF) dans la région MENA (Algérie, Liban , Maroc et Tunisie)
- Dégager des pistes concrètes d'action et des lignes directrices pour une approche régionale visant à adresser la problématique
- Définir un plan d'action ou d'intervention possible au niveau local et régional avec un nombre d'acteurs clés engagés pour la création d'un réseau de professionnels autour du traitement de la violence à l'égard des femmes dans les médias.

METHODOLOGIE

La méthodologie développée pour cette étude a été guidée par les référentiels scientifiques en la matière tout en tenant compte des spécificités locales. La méthodologie comporte trois axes de recherche principaux.

1. Analyse des contextes juridiques et institutionnels

L'étude analytique des référentiels internationaux en matière de VAF et des cadres juridiques des pays concernés a été réalisée afin d'évaluer les différents contextes juridiques du traitement des VAF dans les médias et de comparer les dispositions instaurées par chaque pays dans ce domaine. Cette analyse s'est focalisée en particulier sur les engagements internationaux et les dispositions juridiques nationales, notamment les cadres juridiques organisant les médias, les cadres juridiques concernant le statut des femmes et les cadres juridiques qui traitent des questions des violences à l'égard des femmes.

La recherche a été organisée selon les catégories juridiques qui ont été développées dans le Rapport des progrès dans la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias du Conseil de l'Europe¹ : Dignité humaine dans la constitution, lois relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, lois contre la violence à l'égard des femmes ou la violence fondée sur le genre, lois sur la radiodiffusion / lois sur les médias de radiodiffusion de service public, lois sur les médias audiovisuels et législation sur les régulateurs des médias comprenant des dispositions spécifiques contre la violence ou sur le traitement de la violence à l'égard des femmes, lois sur la presse écrite et la publication, lois anti-discrimination, lois relatives à la publicité (disposition pour lutter contre la publicité sexiste en particulier).

Afin de saisir la réalité du cadre institutionnel et des acteurs concernés par la couverture médiatique des VAF, la recherche a également réalisé une cartographie de ces acteurs dans chaque pays: institutions publiques, régulateurs, organisations non gouvernementales, réseaux informels, acteurs médiatiques et organisations professionnelles. Cette cartographie analytique a permis de mettre en évidence le rôle de chaque acteur.

¹ <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/council-of-europe-publishes-new-report-on-gender-equality-and-media>

2. Analyse des contenus et du traitement médiatique des violences à l'égard des femmes

L'analyse des contenus médiatiques a été développée selon une double approche quantitative et qualitative. L'approche qualitative s'est focalisée sur des études de cas significatives pour chaque contexte local. L'analyse quantitative a été réalisée sur un échantillon de médias représentatifs dans chaque pays en privilégiant une diversification des types de médias analysés : agences de presse, presse écrite, presse en ligne, radios et télévisions.

Échantillon et corpus de l'étude

L'échantillon des médias pour chaque pays a été réalisé en fonction des critères suivants :

1. accessibilité pour le grand public,
2. audience (si les supports choisis bénéficient d'un niveau de diffusion et/ou d'une audience importante auprès du public du pays en question),
3. statut (public, privé) du média,
4. représentativité,
5. orientations éditoriales,
6. nature des contenus.

L'analyse qualitative a fait appel à certains indicateurs développés dans la méthodologie du *Global Media Monitoring Project (GMMP)*² ainsi qu'à de nouveaux indicateurs proposés par l'équipe de recherche :

- Le volume et la fréquence de la couverture réservée aux femmes comme sujet d'actualité : nombre d'articles, temps d'antenne, etc.
- Les thématiques qui évoquent les femmes comme sujet d'actualité
- Le volume de la couverture médiatique avec un accent sur les VAF
- Facteurs de valorisation/dévalorisation dans la couverture des thématiques, femme et VAF
- Le type de VAF fréquemment évoqué dans les médias
- La hiérarchisation de l'information traitant des VAF dans les JT et JR
- Les voisinages des sujets traitant des VAF

² <https://waccglobal.org/our-work/global-media-monitoring-project-gmmp>

Période annuelle

L'année 2019 a été choisie pour le monitoring du traitement médiatique des VAF. L'année 2020 étant une année dominée par l'actualité liée à la pandémie COVID-19, le risque de biais de sur-représentativité ou de sous-représentativité médiatique des VAF dans les médias a exclu le choix de cette année-là.

Semaines « témoins »

Des semaines « témoins » de monitoring ont été choisies de manière identique pour les quatre composantes (Algérie, Liban, Maroc, Tunisie). Pour cette recherche, il s'agit des semaines :

- Du 4 au 10 février 2019
- Du 17 au 23 juin 2019
- Du 16 au 22 septembre 2019
- Du 21 au 27 octobre 2019

Les agences de presse et les sites d'information de la presse électronique ont bénéficié d'une couverture annuelle.

Le choix s'est porté sur ces semaines parce qu'elles ne couvrent pas d'événements politiques particuliers (élections, etc.) ou d'événements liés à l'actualité de l'égalité (Journée internationale des droits des femmes, etc.) afin d'optimiser la représentativité des périodes monitorées.

Afin de maximiser encore cette représentativité, les semaines choisies couvrent des périodes différentes de l'année 2019.

La lecture des résultats doit prendre en compte les divers éléments d'actualité ainsi que le contexte médiatique propre à chaque pays. Les semaines « témoins » s'inspirent de la méthodologie développée par le Projet mondial de monitoring des médias. Par définition et par conception, le GMMP capture une « image instantanée » des questions étudiées lors d'un jour d'information « ordinaire » dans les médias. Une journée d'information ordinaire est une journée au cours de laquelle l'agenda de l'actualité contient un mélange ordinaire de nouvelles, d'articles sur la politique, l'économie, les questions sociales, la criminalité, etc.

Corpus de l'étude

L'échantillon est composé au total de 23 médias répartis comme suit :

- 4 agences de presse
- 5 quotidiens de la presse écrite
- 4 chaînes de radio
- 6 chaînes de télévision
- 4 sites d'information en ligne

Certains types de médias ont bénéficié d'un monitoring exhaustif (agences de presse, site d'information en ligne) grâce à la disponibilité des archives et afin de développer une dimension comparative entre les pays. D'autres types de médias ont été monitorés selon les « semaines témoins » (médias audiovisuels et presse écrite).

Les critères d'échantillonnage ont pris en considération la possibilité de dégager une analyse comparative tout en prenant en compte les particularités des contextes locaux.

Les agences de presse ont bénéficié d'un monitoring exhaustif sur toute l'année 2019, afin d'obtenir des données comparatives entre les pays. Ce choix est également intéressant car la plupart des médias, abonnés au fil de dépêches des agences de presse, sont potentiellement influencés par le contenu proposé par les agences.

En **Algérie**, le paysage médiatique étant essentiellement dominé par les médias publics (à l'exception de la presse écrite), le critère de choix des médias monitorés était essentiellement lié à la taille de leur audience.

Au Liban, la diversité idéologique et communautaire des médias a orienté le choix du monitoring vers des médias cadrés politiquement et communautairement autour de deux communautés : communauté musulmane (chiite) et communauté chrétienne.

En **Tunisie**, le choix des médias audiovisuels s'est opéré selon une logique de statut (public/privé) afin d'obtenir des données comparatives selon le statut de ces médias et de dégager d'éventuelles différences de traitement des VAF.

3. Enquête qualitative auprès d'un échantillon d'acteurs clés concernés par le traitement médiatique des VAF

En lien avec les différentes phases de l'étude, une enquête qualitative a été réalisée auprès de différents acteurs clés concernés par le traitement médiatique des VAF. Cette enquête avait pour objectif de recueillir des éléments d'information précis et de collecter des éléments qualitatifs sur les savoirs, les perceptions, les pratiques et les recommandations relatives au traitement médiatique des VAF. Cette enquête s'est étendue sur une période de trois mois : du 1er mai 2021 au 30 juillet 2021. La méthodologie, essentiellement qualitative, a visé les acteurs clés identifiés lors de l'élaboration de la cartographie des acteurs. L'enquête a été réalisée selon deux procédés :

- Par administration d'un guide d'entretiens développé en amont afin de soutenir la recherche qualitative auprès des acteurs institutionnels
- Par administration d'un questionnaire en ligne pour les journalistes

Un chapitre a également été dédié au retour critique sur la méthodologie développée pour cette recherche. Ce retour critique permettra d'améliorer la méthodologie pour les futures évolutions de l'étude.

SYNTHESE DES RESULTATS

4. Importance des cadres juridiques et des politiques publiques

Les cadres juridiques et institutionnels influencent de manière significatives les politiques publiques en termes de lutte contre les discriminations et les VAF. Ces politiques publiques sont déterminantes à leur tour pour le traitement médiatique des VAF par le biais d'outils plus ou moins formels, allant de l'autorégulation à la mise en place de législations contraignantes. Ce constat est particulièrement pertinent au Maroc et en Tunisie où des chartes déontologiques inspirées de la *Déclaration de principe de la Fédération internationale des journalistes* complètent la législation grâce à des codes de conduite, la présence de médiateurs ainsi que d'autres instruments d'autorégulation. Depuis 2015, l'Algérie, a également fait évoluer le cadre juridique concernant les VAF avec une loi qui les criminalise. Les principales dispositions de cette loi reconnaissent les violences physiques, les violences conjugales, l'abandon du domicile familial, les violences sexuelles et le harcèlement. Cependant, le *Code de la famille* n'est pas encore en phase avec les aspirations de la société civile engagée dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'égard des femmes.

Le Liban reste un cas exceptionnel à cause de l'inexistence de lois communes encadrant le statut personnel. Le statut personnel étant essentiellement encadré par les lois des tribunaux religieux, par conséquent, le statut des femmes et les violences dont elles sont victimes sont également du ressort des tribunaux religieux ; cet état de fait influence de manière significative le traitement des violences à l'égard des femmes dans les médias libanais.

Pays	Protection de la dignité humaine dans la constitution	Engagements pour l'égalité et contre la discrimination et la VAF dans la constitution	Engagements internationaux pour l'égalité et contre la discrimination et la VAF	Lois relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes
Algérie	Articles 40 et 50	Articles 32, 34 et 40	Conventions	Article 35
Liban	Article 7 de la Constitution	Absence de disposition	Conventions	Absence de disposition
Maroc	Article 19 et 22	Article 34	Conventions	Articles de la Constitution 19, 30 et 146 Décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle 20-18
Tunisie	Article 23	Articles 21 et 46	Conventions	Article 21 de la Constitution

Pays	Lois contre la violence à l'égard des femmes ou la violence fondée sur le genre	Lois anti-discrimination basé sur le sexe ou le genre	Lois sur les médias audiovisuels et législation sur les régulateurs des médias comprenant des dispositions spécifiques sur la VAF ou son traitement
Algérie	Loi n° 2015-19	Loi n°2020-20-05	Loi n°2014-04, Art. 48 ³
Liban	Loi n°2011-164 Loi n°2014-293	Absence de disposition	Absence de disposition

³ Art 48 Le cahier des charges général prévoit, notamment, les prescriptions permettant : (...) de ne pas faire l'apologie de la violence et ne pas inciter à la discrimination raciale, au terrorisme ou à la violence à l'égard de toute personne en raison de son origine, de son genre, de son appartenance une ethnie, une race ou une religion déterminée ;

Maroc	Loi n°2018 -103.13 Loi n° 2016-27.14	Loi n° 2017-79.14	Loi n°2005 – 77.03 Loi n°2015 - 83.13
Tunisie	Loi organique n°2017-58	Loi organique n°2017-58	Décret-loi n°2011-116

Pays	Disposition dans les lois sur la presse écrite et la publication	Dispositions dans les lois relatives à la publicité	Dispositions dans les codes déontologiques des organismes de régulation ou d'autorégulation
Algérie	Absence de disposition	Absence de disposition	Absence de disposition
Liban	Absence de disposition	Absence de disposition	Absence de disposition
Maroc	Loi n°88-13	Loi n°2005 – 77.03	Charte du Conseil National de la Presse Marocaine
Tunisie	Décret-loi n°2011-115	Absence de disposition	Code déontologique du Conseil de Presse

5. Les journalistes femmes : principales productrices de contenu autour des VAF

Les journalistes femmes sont les premières productrices de contenu autour de VAF, elles sont également perçues comme “plus compétentes” ou “aptes” à traiter les VAF. Cette perception stéréotypée contribue à la rareté du traitement des VAF dans les médias.

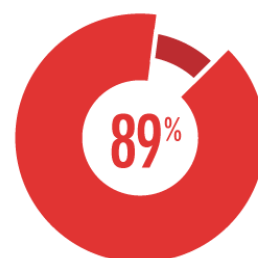
LIBAN - Répartition par signature dans la presse écrite durant l'année 2019

Auteur(e)s	Proportion
Femmes	55,55 %
Non signé	33,33 %
Hommes	11,11 %

TUNISIE - Répartition par signature dans la presse écrite durant l'année 2019

Auteur(e)s	Proportion
Femmes	50 %
Hommes	31 %
Non signé	19 %

89% des journalistes répondant à l'enquête en Tunisie estiment que « les femmes journalistes sont plus aptes à traiter les VAF » contre 11% qui pensent que « tout journaliste est apte à traiter cette question »



6. Les femmes en tant que sujet d'actualité : un sujet marginalisé

L'étude constate une présence marginale des sujets traitant des femmes et en particulier des sujets traitant des violences à l'égard des femmes dans les médias de la région MENA.

De manière générale, les journalistes préfèrent traiter d'autres types de sujets qu'ils estiment plus importants que les VAF, comme l'actualité de la vie politique et économique. Une grande majorité des contenus médiatiques autour de l'égalité, des discriminations et des violences à l'égard des femmes ne sont pas mis en valeur dans les médias. La hiérarchisation de l'information les relègue en fin d'édition des journaux télévisés, des journaux radiophoniques, etc.

TEMPS MOYEN ALLOUÉ AUX VAF DANS LES ÉDITIONS PRINCIPALES DES JOURNAUX TÉLÉVISÉS

Pays	Durée	Proportion
Algérie	0	0 %
Maroc	37 sec	0.47 %
Liban	0	0 %
Tunisie	1 min 36 sec	1,59 %

7. Un intérêt médiatique événementiel autour du fait politique et du fait divers

La couverture des sujets autour des violences, de l'égalité et des discriminations à l'égard des femmes ne résulte généralement pas d'initiatives propre aux rédactions, elle est souvent motivée par des agendas extérieurs (Journées internationales, campagnes de sensibilisation, déclarations officielles, etc.).

La couverture des violences à l'égard des femmes est également fortement liée aux crimes violents (féminicides, viols, etc.).

Le traitement proposé par les médias se concentre généralement sur le fait politique, notamment à travers la parole officielle (discours, déclarations, interview, etc.), et sur un traitement dans les rubriques *Faits divers*, avec une focalisation sur les crimes violents.

Une visibilité plus importante pour les violences physiques et sexuelles est souvent cantonnée aux rubriques *Fait divers*. Le traitement médiatique révèle parfois un certain goût pour le sensationnel sous l'impulsion de la course à l'audience.

ALGERIE - RÉPARTITION DES TYPES DE VIOLENCES PAR MÉDIA

Nb : la ligne "Total" a été arrondie à l'unité supérieure afin de faciliter la lecture des résultats

Type de violence/Type de média	Agence de presse	Presse écrite	Presse électronique	Journaux TV
Formes indéfinies de VAF	35,29 %	35,29 %	20 %	0 %
Discriminations	29,41 %	29,41 %	40 %	0 %
Violences sexuelles	17,64 %	17,64 %	19,99 %	0 %
Violences physiques et féminicides	0 %	17,64 %	13,33 %	0 %
Violences économiques	17,64 %	0 %	6,66 %	0 %

LIBAN : RÉPARTITION PAR TYPE DE MÉDIAS ET DE VIOLENCE

Type de violence	Agences de presse	Presse écrite	Journaux TV
Violences physiques	65,95 %	0 %	0 %
Discriminations	12,76 %	100 %	100 %
Violences sexuelles	10,63 %	0 %	0 %
Violences politiques	8,51 %	0 %	0 %
Violences morales	2,12 %	0 %	0 %

MAROC : RÉPARTITION PAR TYPE DE MÉDIAS ET DE VIOLENCE

Type de violence	Agences de presse	Presse écrite	Journaux TV	Presse électronique
Violences physiques	15,06 %	0 %	40 %	13,95 %
Discriminations	34,24 %	0 %	0 %	4,6 %
Violences sexuelles	6,84 %	50 %	0 %	60,4 %
Violences politiques	10,95 %	0 %	0 %	60,4 %
Violences morales	4,1 %	33,33 %	0 %	2,32 %
Violences économiques	17,8 %	16,66 %	20 %	9,3 %
Violences sociales	0 %	0 %	40 %	0 %

TUNISIE : RÉPARTITION PAR TYPE DE MÉDIAS ET DE VIOLENCE

Type de violence	Agence de presse	Presse écrite	Presse électronique	Journaux radiophoniques	Emission radio Info-div	Journaux TV
Discrimination fondée sur le genre	34,66 %	8,69 %	15,62 %	28,33 %	34,61 %	46,15 %
Violence économique	22,66 %	4,34 %	12,50 %	31,66 %	11,53 %	0 %
Violence politique	21,33 %	8,69 %	0 %	0 %	11,53 %	46,15 %
Violence sexuelle	17,33 %	21,73 %	43,75 %	21,66 %	23,07 %	0 %
Violence morale	4 %	21,73 %	9,37 %	0 %	7,79 %	0 %
Violence physique	0 %	34,78 %	18,75 %	18,33 %	7,79 %	7,69 %
Autres formes	0 %	0 %	0 %	0 %	3,84 %	0 %

8. Une faible contextualisation des violences à l'égard des femmes en tant que phénomène de société

Cantonnées la plupart du temps aux rubriques *Faits divers*, les VAF bénéficient rarement d'un traitement au sein de rubriques, dossiers, débats, etc. qui permettent de les contextualiser en tant que phénomènes de société. La mise en perspective l'information et la proposition de solutions concrètes sont rares. Souvent les VAF représentent un prétexte pour lancer de faux débats sur la loi du talion et la peine de mort contre les auteurs des violences en question.

Au lieu d'être l'occasion de débattre des causes de la violence à l'égard des femmes, le féminicide de Chaima s'est ainsi transformé en débat autour de la loi du talion et de la peine de mort, avec une profusion de propos du genre⁴.

9. Journalistes, politiques et intervenants reproduisent des stéréotypes enfermant les femmes dans des rôles prédéfinis

Certains journalistes et certaines personnalités politiques reproduisent des clichés et des stéréotypes qui enferment les femmes dans des attitudes et des positions sociales de « femme objet », occultant d'autres caractéristiques plus valorisantes. Parfois, en cherchant à valoriser la participation des femmes à l'espace public, certains journalistes se focalisent sur leur physique en occultant la dimension politique de leur présence dans ce même espace public. Même constat pour les politiques qui portent un discours se voulant bienveillant mais produisant l'effet contraire, notamment au Liban⁵.

⁴ "Après avoir tué et brûlé Chaima, il (Rayan) s'est livré à la police, en déclarant "je suis un homme, je tue, je déchire et je brûle et j'assume". Bien sûr il s'est livré à la Police parce qu'il sait que dans un pays comme l'Algérie, il n'y pas de loi du talion (le qisas) et qu'il finira juste en prison. S'il y avait la loi du talion, il n'aurait pas fait ça...c'est clair, n'importe quel tueur devrait être tué... "Actuellement, la demande du peuple algérien, de la mère de Chaima, du monde et de tous ceux qui connaissent cette histoire c'est le talion, le talion, le talion et rien d'autre. Et si on n'applique pas le talion, nous verrons des milliers d'autres histoires comme celle-ci..."

M. le Président, c'est votre fille et la fille de toute l'Algérie. Si vous ne vous appliquez le talion, ayez peur pour vous, pour vos sœurs et vos filles."

Nouveaux détails et faits révélés par Mme Miqada Farujah, la mère de Chaima dans 100% algérien EL Hayat TV

<https://www.youtube.com/watch?v=Y75S3K2qeo0>

⁵ "Rayan est le pire des criminels parce qu'il a tué une fille qui n'avait pas un homme qui s'occupait d'elle. Elle vivait seule avec sa mère. Quand tu vois ce genre d'accident, c'est là que tu te rends compte de la valeur d'un homme à la maison"

Boumerdès : Un suspect avoue avoir battu et brûlé la jeune Chaïma dans El Moudjahid, 5 Octobre 2020

<https://www.elmoudjahid.dz/fr/info-en-continu/boumerdes-un-suspect-avoue-avoir-battu-et-brule-la-jeune-chaima>

"La ministre Boustani a affirmé que ses collègues se sont mises d'accord pour laisser leur appartenance politique hors du Conseil des ministres, notant que selon son expérience, la femme est capable de réaliser des exploits, étant dotée de calme et de patience"

Les quatre ministres libanaises en rencontre sur le partenariat de la femme dans le développement de la vision socio-économique dans NNA, 24 juillet 2019

<http://nna-leb.gov.lb/fr/show-news/105518/Les-quatre-ministres-libanaises-en-rencontre-sur-le-partenariat-de-la-femme-dans-le-veloppement-de-la-vision-socio-conomique>. Date de consultation juin 2021

"La plupart des féministes sont des vieilles filles ou des divorcées, rejetant totalement le concept de contrat de mariage"

Scandaleux- Mohamed Affes profite de l'assassinat de Refka Cherni pour s'attaquer aux mouvements féministes dans Tunisie numérique, 11 mai 2021

Scandaleux- Mohamed Affes profite de l'assassinat de Refka Cherni pour s'attaquer aux mouvements féministes - Tunisie (tunisienumerique.com)

10. Stigmatisation des femmes victimes de violences et de leurs familles et dédouanement des auteurs des violences

Le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes révèle différents procédés de stigmatisation et de culpabilisation des victimes (*victim blaming*). Ces procédés peuvent contribuer à la distorsion de la perception générale de ces crimes en minimisant leur gravité.

Parmi ces procédés nous relevons l'euphémisation, à savoir le procédé qui consiste à minimiser un phénomène ou à diminuer son importance comme le fait de décrire un crime violent en tant « qu'incident » ou « problème »⁶.

L'usage de la rhétorique passive est également remarquable dans le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes. Ce procédé consiste à formuler les actes de violence contre les femmes comme s'ils « advenaient » sans auteurs⁷.

11. Incitation aux violences à l'égard des femmes

Le traitement des violences à l'égard des femmes révèle parfois des incitations à ces violences sans distanciation de la part des journalistes⁸.

Les animateurs d'émissions de divertissement dites "à caractère social" peuvent promouvoir les VAF en invitant les victimes sur le même plateau que leurs bourreaux et en allant jusqu'à leur demander de renoncer à leur droit de porter plainte⁹.

⁶ "Les parents portent une partie de la responsabilité dans l'incident de Chaima" Dans Echorouk Online, 6 octobre 2020, echoroukonline.com (الأولياء لهم جزء من المسؤولية في حادثة شيما - الشروق أونلاين)

⁷ "Le problème qui est advenu entre Rayan et Chaima a été la cause de l'emprisonnement de Rayan durant un an..." https://www.youtube.com/watch?v=ZP1upHPj_5w; consulté en septembre 2021, vidéo actuellement en mode privé.

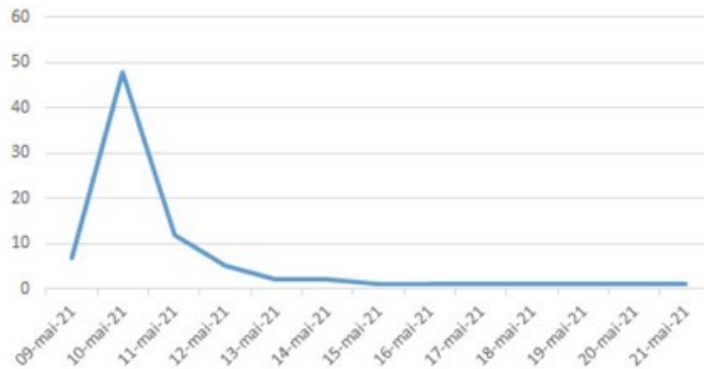
⁸ "Moi je l'ai élevée, je l'ai frappée pour la faire pleurer, mais c'est vous qui l'avait fait rire, vous lui avez fait dénuder les cheveux et enlever le voile...Ma fille c'est mon droit de la frapper, de l'attacher, de la bastonner, c'est ma fille...à celle qui dit que je n'ai pas bien élevé ma fille et qui reste connectée tout la journée, que Dieu t'envoie un type comme cet assassin!" Nouveaux détails et faits révélés par Mme Miqada Farujah", la mère de Chaima dans 100% algérien EL Hayat TV <https://www.youtube.com/watch?v=Y75S3K2qeo0>

⁹ C'est bien qu'elle ait trouvé qui veut bien se marier avec elle" (Propos encourageant le mariage précoce (14 ans) d'une adolescente abandonnée suite au divorce de ses parents) Avec Alaa, Elhiwar Ettounsi, Episode 14, 2019

12. Un manque de suivi dans le traitement des féminicides

Des faits de sociétés dangereux et de plus en plus fréquents comme les féminicides sont souvent médiatisés durant une courte période qui ne dépasse généralement pas 48h, mais tombent dans l'oubli après un court laps de temps (une période qui n'excède généralement pas 7 jours).

TUNISIE - Fréquence de couverture du féminicide de Refka Cherni en 2019



13. La société civile entre réseaux informels et lacunes structurelles

Les organisations de la société civile ne sont pas organisées de manière structurée pour influencer le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes. Certains réseaux informels de « journalistes ami(e)s », dans les quatre pays concernés par cette étude, s'avèrent être de précieux alliés afin d'alerter le public d'actes de violences à l'égard des femmes ou pour appuyer des actions de plaidoyer menées par la société civile. Ces réseaux informels restent cependant fragiles (notamment en Algérie depuis 2019) et ne peuvent pas se substituer aux réseaux structurés d'échange et d'alerte à ce sujet.

RECOMMANDATIONS

1. Synthèse des étapes de la recherche

L'état des lieux du traitement médiatique des violences envers les femmes, proposé par cette étude, est le résultat de quatre (4) différents étapes de recherche. Elles peuvent être considérées, à certains égards, comme des produits à part entière :

- Une méthodologie adaptée à la réalité politique, sociale et médiatique rencontrée dans chaque pays concerné par l'étude. Cette méthodologie visait à relever, à la fois les défis de l'approche comparative et les réalités contextuelles et spécifiques à chaque pays. Cette méthodologie a permis de dégager des analyses quantitatives et qualitatives.
- Un état des lieux comparatif des cadres juridiques et institutionnels de chaque pays
- Une cartographie des acteurs concernés par le traitement médiatique des VAF
- Des recommandations opérationnelles afin de faire face aux défis du traitement médiatique des violences l'égard des femmes dans les médias

2. Recommandations

L'analyse des données qualitatives et quantitatives précédentes a amené à identifier des recommandations spécifiques à chaque pays.

Toutefois, dans un souci de synthèse, elles ont été regroupées par typologie d'acteurs/ cibles selon un large spectre d'orientations stratégiques communes aux différents pays.

Les recommandations peuvent être regroupées selon 4 typologies et s'adressent à des acteurs spécifiques :

1. Orientation des politiques et stratégies
Acteurs cibles : Autorités gouvernementales, acteurs du secteur privé ainsi que la société civile
2. Renforcement de capacités des journalistes et professionnels des médias
Acteurs cibles : Instituts de formations de journalistes et les médias
3. Régulation et autorégulation

Acteurs cibles : Autorités de régulation de l'audio-visuel, médias publics et privés, organes d'autorégulation

4. Sensibilisation du secteur des médias et du public en général

Acteurs cibles : Autorités de régulation de l'audio-visuel, médias publics et privés, organes d'autorégulation

1. Orientation des politiques et stratégies : Elaborer une stratégie triennale pour le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes

Cette recommandation, qui concerne toutes les parties prenantes et les acteurs clés du traitement des VAF dans les médias, se focalise sur la nécessité de développer des stratégies triennales multi-acteurs. Cette recommandation rejoint l'article 17 de La *Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe* préconisant que "les parties prenantes encouragent le secteur privé, le secteur des technologies de l'information et de la communication et les médias, dans le respect de la liberté d'expression et de leur indépendance, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à mettre en place des lignes directrices et des normes d'autorégulation pour prévenir la violence à l'égard des femmes et renforcer le respect de leur dignité"¹⁰.

Les stratégies triennales peuvent être portées par les autorités de régulation de la presse écrite et du secteur audiovisuel et auront pour objectifs de:

- Construire **une vision commune** du traitement médiatique des VAF, avec un accent particulier sur les acteurs du secteur des médias
- Proposer des amendements au cadre législatif et d'orientation des politiques si nécessaire
- Favoriser **une appropriation** commune des pistes d'action à mettre en œuvre entre les acteurs du secteur des médias et les acteurs de la société civile qui œuvrent dans le cadre de la lutte contre les VAF à travers l'identification d'actions communes.

¹⁰ Article 17 de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe, 2011, pp.13-14
<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680462533>

2. Renforcer les capacités des journalistes et professionnels des médias

➤ Production d'outils sur le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes

La production d'outils didactiques et de dissémination sur le traitement médiatique des VAF est nécessaire afin de renforcer l'impact et la pérennisation des bonnes pratiques. Pour ce faire, il serait pertinent de travailler à l'élaboration de documents de référence sur le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes produits par les acteurs concernés : les journalistes, les autorités publiques, les acteurs de la société civile et le monde de la recherche.

Cette production d'outils aurait pour vocation de :

- Modéliser les pratiques du traitement médiatique de VAF en fonction du type de médias
- Renforcer les capacités des acteurs médiatiques sur cette question via un apprentissage pratique
- Diffuser et valoriser les bonnes pratiques en matière de traitement médiatique des VAF

Cette production d'outils pourrait prendre la forme suivante :

- Guides de bonnes pratiques régionales (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie). La capitalisation des expériences locales pourrait être utilisée comme base pour une transmission d'expérience au niveau régional.
- Rapports d'état des lieux comparatifs avec la situation de référence révélée par l'étude de base. Ces rapports pourraient être élaborés avec des recommandations concrètes pour améliorer les pratiques existantes en termes de traitement des VAF par les médias.

➤ Renforcement des cursus universitaires des journalistes

Cette recommandation concerne tout particulièrement les ministères de l'enseignement supérieur et les autorités de régulation. Dans l'optique de former les nouvelles générations de journalistes, un partenariat pourrait être initié avec les différentes institutions concernées par l'éducation et la formation professionnelle des journalistes (ministère de l'enseignement supérieur, ministère de la formation professionnelle, écoles de journalisme, instituts privés, etc.) pour favoriser l'intégration de modules spécifiques dans les cursus. Ces modules peuvent être intégrés dans la formation de base des journalistes ou délivrés sous forme de séminaires dédiés à la question. Ces modules peuvent mettre en action les connaissances acquises sur les VAF.

➤ Formation continue des journalistes dans les salles de rédaction

Cette recommandation concerne tout particulièrement les syndicats de journalistes et les autorités de régulation. La formation continue est un type d'action indispensable pour améliorer le traitement médiatique des VAF. Sous forme de cycle à destination des journalistes, responsables de rédactions et des équipes des autorités de régulation, la formation continue pourrait être animée par les acteurs de la société civile, des chercheuses et des chercheurs ou encore par des juristes spécialisés.

Les objectifs principaux de ces cycles de formation seraient :

- L'amélioration des connaissances et des compétences sur le traitement médiatique des VAF
- Le renforcement des capacités et de la maîtrise des acteurs du traitement médiatique des VAF

Les sessions de formation pourraient intégrer des exercices pratiques de production de contenus autour des VAF pouvant être publiés ou diffusés. Il est recommandé de ne pas tenir les formations dans une salle de formation dédiée mais de proposer des formations itinérantes où les formatrices et formateurs se rendent dans les locaux des médias pour y conduire les ateliers. Les projets de formation peuvent être portés en partenariat avec des entités existantes comme les comités parité au Maroc ou la HAICA en Tunisie. Les personnes ainsi formées pourraient être des points focaux des comités parité travaillant déjà au sein des médias en question. Le contenu peut s'attacher à proposer des formations spécifiques sur les concepts théoriques sensibles (par ex: quand est-il possible de parler de stéréotypes?) et les situations d'exercice du travail journalistique concernant les VAF (par ex : conduire un entretien avec une victime) au lieu de se limiter à des formations théoriques évoquant des lois et des données générales accessibles aux journalistes à travers des rapports et des études.

3. Renforcer la régulation et l'autorégulation

➤ Elaboration de chartes déontologiques

Il est recommandé d'appuyer les associations et organisations des journalistes dans l'élaboration et l'adoption d'une charte déontologique autour du traitement médiatique des VAF. Les syndicats de journalistes, en partenariat avec les instances de régulation et les acteurs associatifs, pourraient co-produire cette charte, notamment au Liban et en Tunisie.

Dans certains pays, comme l'Algérie et le Maroc, où il existe déjà une charte de l'éthique et de la déontologie des journalistes, ces chartes peuvent également être mises à jour avec l'ajout d'un axe spécifique sur le traitement médiatique des VAF.

Ce travail pourra être dupliqué au niveau des médias, individuellement, dans leur charte de déontologie et d'éthique interne.

➤ Unités de monitoring dédiées aux violences à l'égard des femmes

Au sein des différentes autorités de régulation et d'autorégulation, (presse, radiophonique, audiovisuel), il serait pertinent de créer des unités de monitoring permanentes dédiées aux VAF. Ces unités contribueraient à veiller au respect d'un traitement de qualité des VAF. Ce monitoring pourrait se baser sur les constats déjà établis dans la présente étude tels que :

- Un monitoring lié aux aspects de stéréotype de genre
- Un monitoring lié aux affirmations discriminatoires et aux généralisations abusives
- Un monitoring lié aux aspects d'incitation à la violence et de banalisation des violences à l'égard des femmes

➤ Cahiers des charges des médias

En partenariat avec les autorités de régulation des médias, l'intégration de conditions explicites dans les cahiers des charges fixant les conditions et les règles générales d'octroi des licences de création et d'exploitation des médias traditionnels et des médias en ligne sont une piste d'action à haut potentiel à mettre en œuvre. Des engagements précis peuvent être demandés dans les cahiers des charges pour lutter contre un traitement médiatique non décent des VAF. Ces engagements pris dans les cahiers des charges pourraient être évalués par les autorités de régulation de manière régulière.

Promouvoir des actions de sensibilisation

La sensibilisation est un levier d'action commun permettant la mise en avant d'un problème social tout en favorisant une prise de conscience collective du problème en question. Cette démarche s'inscrit dans un processus qui permet non seulement de susciter la réflexion mais aussi l'action. Sensibiliser les acteurs médiatiques et les autorités publiques ainsi que les acteurs associatifs sur le traitement médiatique des VAF est l'un des axes d'intervention recommandé par toutes les composantes locales. La sensibilisation est l'un des axes d'intervention à mettre en œuvre dès le départ pour l'amélioration du traitement médiatique des VAF.

Les actions de sensibilisation pourraient porter sur les éléments clés suivants :

- Favoriser la connaissance mutuelle entre les différents acteurs clés (institutions, organisations de la société civile, organisations médiatiques)
- Favoriser la prise de conscience des acteurs médiatiques sur ce sujet
- Favoriser la compréhension des obstacles sociaux et culturels liés à la question de la place des femmes dans la société et aux VAF

PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL

Les plans d'actions prévoient des actions spécifiques en fonction de la situation de chaque pays. Toutefois, les différents plans d'actions s'organisent autour de quelques axes stratégiques principaux :

1. Mobilisation de la société civile et des médias afin d'adopter des mesures communes entre organisations de la société civile engagées contre les VAF et médias
2. Formations pour les journalistes, mais aussi des producteurs/rédacteurs en chef
3. Réalisation de monitorings systématiques du traitement des violences à l'égard des femmes dans les médias

Dates	Activité	Objectifs	Acteurs clés concernés
Etape 1	Lancement : Réunions/ateliers d'information et de lancement des actions communes	Informé sur le projet, ses objectifs et ses résultats. Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs ciblés. Mettre en place un diagnostic partagé pluri-acteurs sur la situation, les forces et les limites de l'action.	Les organisations de la société civile, les médias locaux et nationaux, les autorités de régulation, les organes d'auto- régulation, les autorités gouvernementales

Etape 2	Construction : Ateliers de réflexion et de co-construction de réseaux locaux et d'un réseau national d'acteurs impliqués dans la lutte contre les VAF	Formaliser le fonctionnement des réseaux. Établir des plans d'actions régionaux et nationaux. Établir des plans de renforcement des capacités et d'échanges entre pairs. Conclure des conventions de partenariat entre médias et société civile active dans la lutte contre les VAF	Médias et associations impliquées dans la VAF
Etape 3	Sensibilisation : Sessions de sensibilisation/renforcement des capacités et coaching dans les salles de rédaction y compris dans les régions	Elaboration d'outils dédiés : kit médias, fiches/livrets de bonnes pratiques	Médias : journalistes, rédacteurs en chefs, producteurs
Etape 4	Formation : Organiser un cycle de formation : production de matériel pour les journalistes et animateurs en collaboration avec les ONGs	Améliorer les compétences des journalistes sensibilisés aux problématiques des VAF Encourager la production de contenus de qualité Diffuser dans les médias partenaires des contenus répondant aux normes professionnelles	Journalistes ONGs
Etape 5	Monitoring : Réaliser un rapport de monitoring sur les VAF	Identifier les médias respectueux et non respectueux des droits des femmes Concevoir un kit de bonnes pratiques à destination des médias	Participants à la formation sur les techniques de monitoring

EQUIPE DE RECHERCHE

Kerim Bouzouita : chargé de la réalisation de l'étude et de la coordination scientifique.

Docteur en anthropologie, titulaire d'un Master en Communication et d'un Master en philosophie, art et esthétique. Chercheur et conférencier dans plusieurs universités internationales, il est auteur de plusieurs études et livres autour des questions du soft power et d'éducation aux médias et à l'information.

Mouna Mtibaa: chargée de la composante Tunisie.

Journaliste et chercheuse en Sciences de l'Information et de la Communication. Enseignante à l'Institut de presse et des sciences de l'Information de Tunis, elle est auteure d'études sur genre et médias et transparence des médias.

Nicoles Youness: chargée de la composante Liban.

Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication, chercheuse universitaire et professeur à l'université Libanaise, elle vit et travaille à Beyrouth et est auteure de plusieurs publications.

Sarah Chelal : chargée de la composante Algérie.

Titulaire d'un Master d'Action Humanitaire Internationale et ONG, spécialisée dans le renforcement de capacités des organisations de la société civile, elle travaille avec les associations algériennes sur la jeunesse, les violences faites aux femmes et sur la liberté d'initiative.

Cette étude de base a permis de faire un état des lieux du traitement des violences dans les médias notamment en développant:

- Une méthodologie adaptée à la réalité politique, sociale et médiatique rencontrée dans chaque pays concerné par l'étude. Cette méthodologie visait à relever, à la fois les défis de l'approche comparative et les réalités spécifiques à chaque pays. Elle a permis de dégager des analyses qualitatives et quantitatives.
- Un état des lieux comparatif des cadres juridiques et institutionnels.
- Une cartographie des acteurs concernés par le traitement médiatique des VAF.
- Des recommandations opérationnelles afin de faire face aux défis du traitement médiatique des violences l'égard des femmes dans les médias.



Les États membres de l'Union européenne ont décidé de mettre en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne s'engage à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

www.europa.eu

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe